ABGB
Société à Responsabilité Limitée à associé unique
Au capital de 1 000 euros
Siège Social : 7 boulevard de l'Armée des Alpes
06300 NICE

R.C.S. NICE 911 563 674

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2024

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de trente-trois mille huit cent deux euros (33 802 €), en totalité au « Compte Courant associé ».

« Pour extrait certifié conforme »

Monsieur Alexandre BONNETTY
Gérant associé unique

Pour extrait certifié conforme

A.B

ABGB
Société à Responsabilité Limitée à associé unique
Au capital de 1 000 euros
Siège Social : 7 boulevard de l'Armée des Alpes
06300 NICE

R.C.S. NICE 911 563 674

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2024

Désignation de l'entreprise : SARL ABGB — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 7 BD Armée des ALPES 06300 NICE

Numéro SIRET * : 91156367400025 — Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 10

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122023 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122022 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	77 450	012	77 450	77 450
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	12 550	030 4 546	8 004	10 514
	Immobilisations financières * (1)		040	4 050	042	4 050	3 230
	Total I (5)		044	94 050	048 4 546	89 504	91 194
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	9 565	052	9 565	7 857
	STOCKS Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	262	070	262	229
		Autres * (3)	072	695	074	695	850
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	11 876	086	11 876	3 213
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	22 398	098	22 398	12 149
	Total général (I+II)		110	116 448	112 4 546	111 902	103 343

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120 1 000	
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126 100	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136 33 802	214
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142 34 902	214
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156 73 435	85 883
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés	166 1 080	3 402
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA) 169 2 034)	172 2 277	8 132
	Comptes courants d'associés	173 208	5 712
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176 77 000	103 129
	Total général (I + II + III)	180 111 902	103 343

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 820
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

©Cegid Quadra

(2) **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** — N° 2033-B 2024

Désignation de l'entreprise : SARL ABGB

Néant : *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 12 2023	Exercice N-1 clos le 31 12 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * (dont export et livraisons intracommunautaires)	209		
	Production vendue : biens	215		
	Production vendue : services *	217	1 523	
		218	123 896	74 067
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222		
	Production immobilisée *	224	221	1 126
	Subventions d'exploitation reçues	226		
	Autres produits	230	2 894	1 073
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	232	127 011	76 266
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234	561	564
	Variation de stock (marchandises) *	236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)	238	39 316	33 304
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *	240	(1 708)	(7 857)
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)	242	31 250	22 566
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 : 603)	244	679	257
	Rémunérations du personnel *	250	14 538	22 019
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	252	2 988	2 247
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce 255)	254	2 510	2 036
	Dotations aux provisions	256		
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260	262	1 018	3
	Total des charges d'exploitation (II)	264	91 152	75 140
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270	35 858	1 126
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		
	Produits exceptionnels (IV)	290		
	Charges financières (V)	294	1 265	877
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 ; dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 (VI)	300	791	35
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)	310	33 802	214

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 : 33 802 ; 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316	7 850
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318	
	Provisions non déductibles *	322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)	324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	791
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option ; (Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997	
	Entreprise nouvelles (44 sexies) 986 ; Zone franche urbaine (44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 ; Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 ; Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991		
	Dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345 ; Investissements et souscriptions outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992	350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G ; Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS (Bénéfice col. 1, Déficit col. 2)	352 : 42 443	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)	356	
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :		360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370 : 42 443	372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SARL ABGB

31/12/2023

Détail des réintégrations diverses		
Pénalités		791
Total des réintégrations diverses	**330**	791

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

SARL ABGB

7 BD Armée des ALPES

06300 NICE

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

SODECO / H. DELPUGET
25 BD RAIMBALDI

06000 NICE
04 93 88 97 18

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice x
Evènements significatifs postérieurs à la clôture x

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales x
Permanence ou changement de méthodes x
Informations générales complémentaires x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Produits à recevoir x
Charges à payer x
Charges et produits constatés d'avance x

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Montant des engagements financiers x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Conditions particulières d'activité pendant la période

(Texte narratif libre)

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

(Deux paragraphes optionnels pour justifier et compléter l'utilisation de l'approche ciblée) :
(Cette approche est particulièrement adaptée)

- Lorsque le niveau d'incertitude, notamment du fait d'un manque de recul par rapport à l'événement, reste élevé et rend une démarche d'ensemble délicate
- Lorsqu'il est difficile de mesurer les impacts de l'événement par rapport à une référence aisément utilisable sur les différents postes de produits et de charges
- Lorsque les interactions entre incidences sur les produits et incidences sur les charges sont complexes, notamment en termes d'hypothèses et de jugement, et donc difficiles à mettre en cohérence
- Lorsque l'entreprise souhaite privilégier une communication elle aussi ciblée

(ou)

L'événement Covid-19 ne constitue pas à lui seul un indice de perte de valeur pour l'évaluation des actifs. L'existence d'un indice de perte de valeur n'est confirmée qu'à l'issue d'un examen des caractéristiques propres à l'entreprise. Il a donc été procédé aux tests de valeur nécessaires pour apprécier la situation.

Les incertitudes

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Les incertitudes éventuelles

(Texte narratif libre)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus
Points d'attention

L'approche ciblée devrait couvrir au moins, et au libre choix du rédacteur, les points d'attention suivants :
-Impacts de l'événement sur le Chiffre d'Affaires
-Impacts de l'événement sur les charges
-Impacts de l'événement sur les autres produits
-Impacts de l'événement sur l'actif
-Impacts de l'événement sur le passif
-Impacts de l'événement sur la dépréciation des stocks
-Impacts de l'événement sur la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
-Impacts de l'événement sur les « covenants » bancaires

Chaque point d'attention peut être retenu comme pertinent (ou pas) pour le rédacteur. Celui-ci dispose de la faculté soit d'opter pour une communication narrative, soit d'une communication chiffrée, soit d'une combinaison des deux afin d'apporter des explications complémentaires à un seul tableau chiffré.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2023 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	492
Dettes fiscales et sociales	243
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	736

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges et produits constatés d'avance

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus